APRÈS ART. 34 N° 1139

## ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## AMENDEMENT

N º 1139

présenté par

Mme Dubié, Mme Wonner, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel, M. Pupponi, M. Simian et Mme De Temmerman

ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 34, insérer l'article suivant:

I. – L'État peut autoriser, pour une durée de trois ans, dans trois régions, à titre expérimental, le financement, par le fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8 du code de la santé publique, de l'extension aux mineurs âgés de quinze à dix-huit ans du dispositif, baptisé « consultation longue santé sexuelle », de la première consultation longue IST contraception.

Un décret en Conseil d'État précise les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation. Les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale arrêtent la liste des territoires concernés au sein des agences régionales de santé retenues pour participer à l'expérimentation, et après avis des agences régionales de santé concernées.

II. – Dans un délai de six mois avant le terme de l'expérimentation, le Gouvernement adresse au Parlement un rapport d'évaluation médico-économique, sociale, qualitative et quantitative, en vue d'une généralisation ou d'une adaptation du dispositif.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de transformer, par une expérimentation délimitée à trois régions, l'actuelle consultation longue IST/contraception pour les jeunes filles entre 15 et 18 ans en une consultation longue « santé sexuelle » au bénéfice de tous les jeunes.

APRÈS ART. 34 N° 1139

Cette consultation permettrait de mieux protéger les femmes comme les hommes, car la charge de la contraception doit être partagée et la santé sexuelle doit être l'affaire de l'ensemble des adolescents.

Cette consultation bénéficierait à l'ensemble des jeunes de 15 à 18 ans avec une approche globale de santé sexuelle et reproductive afin de prévenir les IST, d'informer sur les dépistages et de sensibiliser à tous les enjeux liés à la sexualité (discriminations lié à l'orientation sexuelle, violences sexuelles, risques liés à la consommation de substances psychoactives...).